

15 – AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE DES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC ET DES INSTALLATIONS OUVERTES AU PUBLIC – DEMANDE D'APPROBATION AU PREFET

Groupe communiste – Nathalie BLIN, Conseillère municipale

Madame le Maire, chers collègues,

2015 aurait dû être l'année de l'accessibilité pour tous : elle ne le sera pas, ou dans des proportions bien moindres que ce que nombre d'acteurs et d'usagers auraient pu l'espérer. La loi relative à l'égalité des droits et des chances n'a, en dix ans, pas permis d'atteindre cet objectif d'accessibilité universelle qui a été formulé en droit européen depuis 1975, rappelons-le.

Par la loi, il s'agissait de favoriser l'insertion des personnes handicapées, de sensibiliser à cette problématique et de prendre en compte le handicap au sens large, englobant une pluralité de problématiques physiques, cognitives, relative à l'état de santé, à l'âge... A travers cette loi, c'est la société qui est censée devenir accessible à tous; en réaffirmant l'universalité des droits, de la citoyenneté.

Force est de constater que nous en sommes encore loin. Alors que la loi avait consacré l'obligation de rendre accessibles tous les lieux recevant du public avant le 1er janvier 2015, seuls 40% le sont aujourd'hui sur le plan national, seulement 22 % dans notre agglomération, d'où une frustration légitime des personnes en situation de handicap.

Sans réelle volonté nationale sur ce sujet, et nous le savons bien, les marges de manœuvre sont minces pour les collectivités locales, à l'heure où elles sont confrontées à une baisse de leurs dotations. Le manque de moyens supplémentaires pour réaliser les aménagements rendent encore plus aléatoire la concrétisation de l'accessibilité universelle, d'autant que le gouvernement a repoussé l'échéance à 2024.

Avoir accès aux services publics de proximité, avoir accès à l'école, à l'emploi, à la santé, aux loisirs... C'est avant tout avoir accès à la citoyenneté. Cette ambition guide le programme de l'Agenda d'Accessibilité Programmée mis en place par notre ville. Aussi,

nous saluons les efforts présents et futurs qui nous sont présentés dans les différents rapports, en termes facilitation des usages de la ville, d'accessibilité des services publics, des commerces ou encore en termes d'emploi, d'éducation, d'insertion et de citoyenneté. Rappelons également que la ville a mené un véritable travail pour garantir un point d'accès effectif aux services publics, avec un engagement particulier sur la médiathèque Floresca Guépin qui a pu développer toute une gamme de services adaptés aux personnes en situation de handicap.

La ville de Nantes a été remarquée et même récompensée pour son volontarisme et son action en faveur de l'accessibilité des personnes en situation de handicap. Cet engagement, nous l'espérons, continuera de vivre dans les années à venir pour permettre à toutes et à tous de vivre normalement dans une société plus juste.

Je vous remercie de votre attention.